

Questions – Réponses
Sollicitation # 5000049360

Q1 : Est-ce possible de spécifier l'horaire de travail normal, de jour, du lundi au vendredi?

R1 : Voir page 63 de 83

Q2 : Concernant le tableau 2. (page 15 de 83) : A quoi correspondent les 260 hrs indiquées? (Origine de ce calcul : 5jrs X 52 semaines. - Il fallait multiplier par 5hrs et déduire les jours fériés.)

R2 : Heures totales de l'année pour du service correctif de jour. Ce total doit être amendé comme suit : Tableau 2 devrait indiquer 1245 heures estimés et tableau 3 devrait indiquer 345 heures estimés. Un amendement sera émis bientôt.

Q3 : SVP, nous spécifier l'horaire de travail normal pour les samedi et dimanche?

R3: Voir page 63 de 83.